

EXAMEN EUROPÉEN DE QUALIFICATION 2016

Epreuve C

Cette épreuve contient :

- * Lettre de l'opposant 2016/C/FR/1-2
- * Annexe 1 2016/C/FR/3-10
- * Annexe 2 2016/C/FR/11-14
- * Annexe 3 2016/C/FR/15-18
- * Annexe 4 2016/C/FR/19-20
- * Annexe 5 2016/C/FR/21
- * Annexe 6 2016/C/FR/22-25
- * Annexe 7 2016/C/FR/26
- * Form 2300 : Opposition à un brevet européen



Mme J. Connemara
Les Selles de France
9, rue Eugène Labiche
75116 Paris

Badminton & Burghley
Mandataires en brevets européens
Cottesmore Lane
Londres
W14 3AA
Grande-Bretagne

Paris, 03 mars 2016



Cher Monsieur Holsteiner,

Nous vous saurions gré de faire opposition pour le compte de ma société contre le brevet européen EP 2 071 617 B1 (annexe 1). J'espère que les documents ci-joints (annexes 2 à 7) vous seront utiles.

En comparant la demande telle que déposée au brevet, nous avons remarqué que le texte de la description de l'annexe 1 ainsi que les dessins sont identiques à ceux de la demande telle que déposée, à l'exception peut-être de la page 5, paragraphe 22 de la demande telle que déposée, que nous joignons en tant qu'annexe 7.

La demande a été déposée avec 5 revendications numérotées de 1 à 5. Lors de la phase d'examen, le demandeur a ajouté une revendication dépendante supplémentaire qui correspond à la revendication 2 de l'annexe 1. Les revendications 2 à 5 de la demande telle que déposée ont été renumérotées et sont devenues les revendications 3 à 6 de l'annexe 1.

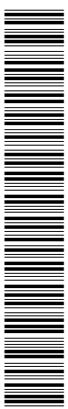


Le document de priorité ne contient que 3 revendications, numérotées de 1 à 3. La revendication 1 du document de priorité correspond à la revendication 1 de l'annexe 1. La revendication 2 du document de priorité correspond à la revendication 3 de l'annexe 1. La revendication indépendante 3 du document de priorité correspond à la revendication indépendante 5 de l'annexe 1. Le paragraphe [0011] de l'annexe 1 n'était pas présent dans le document de priorité. Pour le reste, le document de priorité est identique à la demande telle que déposée.

L'annexe 5 est une notice d'accompagnement du produit Therapack® acheté en 2010.

Sincères salutations,

Mme J. Connemara



Annexes :

Annexe 1 : EP 2 071 617 B1

Annexe 2 : EP 1 873 012 A1

Annexe 3 : EP 2 016 004 A1

Annexe 4 : PROGRÈS DANS LE DOMAINE DES COMPOSITIONS DE
REFROIDISSEMENT ACTIVÉES À L'EAU

Annexe 5 : Notice d'accompagnement du produit Therapack®

Annexe 6 : WO 2008/066281A2

Annexe 7 : Page 5 de la demande 11194804.8 telle que déposée



(19)



Europäisches Patentamt
European patent office
Office européen des brevets

(11) EP 2 071 617 B1

(12)

FASCICULE DE BREVET EUROPÉEN

(45) Date de publication et mention de la délivrance du brevet :

(51) Cl. Int. : A61D9/00
A61F7/10

19.06.2015 Bulletin 2015/24

(21) Numéro de la demande : **11194804.8**

(22) Date de dépôt : **22.11.2011**

(54) **Dispositif de refroidissement réutilisable**

Reusable cooling device

Wiederverwendbare Kühlvorrichtung

(84) États contractants désignés :

**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE
ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI
LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT
RO RS SE SI SK SM TR**

(73) Titulaire :

TyKorn Racing Company

(30) Priorité :

22.04.2011 FR 1104119

(72) Inventeur :

**P. Ceguela
Le Closio
44420 Piriac/Mer (FR)**

(43) Date de publication de la demande :

30.10.2012 Bulletin 2012/33

(74) Mandataire :

**K. Erap
Rue Pourtour
78360 Montesson (FR)**



Il est rappelé que : dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen, toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition (art. 99(1) Convention sur le brevet européen).



- [0001]** La présente invention porte sur un dispositif de refroidissement, plus particulièrement sur un dispositif de refroidissement du type destiné à la thérapie par le froid pratiquée sur un animal, notamment un cheval, et sur une composition refroidissante.
- 5 **[0002]** On distingue plusieurs types de thermothérapies, parmi lesquels la thermothérapie active et la thermothérapie passive. La thermothérapie active peut faire intervenir une composition thermiquement active, c'est-à-dire n'importe quelle composition capable, à la suite d'une réaction chimique, de produire activement du froid ou de la chaleur, par une diminution ou une augmentation de sa température, en vue 10 d'accélérer un processus de guérison.
- [0003]** Les dispositifs de refroidissement utilisés plus particulièrement pour la thérapie par le froid sont appliqués à la zone blessée d'un animal pour accélérer la guérison. Un exemple d'un tel dispositif est le dispositif Therapack®.
- 15 **[0004]** Les dispositifs de refroidissement de l'art antérieur se présentent sous forme d'une poche unique comprenant une seule chambre remplie d'un gel comme matériau de refroidissement qui retient le froid après être resté dans un congélateur pendant un laps de temps (refroidissement passif). Parce qu'il est constitué d'une poche unique, le dispositif est plutôt rigide et ne peut pas facilement être enroulé autour du membre de l'animal pour en épouser les contours. En outre, le gel tend à migrer vers le fond de la 20 poche. Par conséquent, quand le dispositif est appliqué au membre de l'animal, le froid n'est pas uniformément réparti, et donc la zone à traiter n'est pas efficacement refroidie.
- [0005]** Un objectif général de l'invention est de fournir un dispositif de refroidissement adapté pour améliorer le processus de guérison d'un membre d'un animal, en particulier une jambe de cheval.
- 25 **[0006]** Cet objectif est atteint avec un dispositif thérapeutique réutilisable pour traiter un animal nécessitant une thérapie par le froid et une composition refroidissante.



- [0007] Le dispositif de refroidissement selon l'invention comprend une enveloppe partagée en au moins deux rangées. Chaque rangée comprend au moins deux pochettes non communicantes juxtaposées. Chaque pochette comprend une composition refroidissante.
- 5 [0008] Les rangées de pochettes individuelles multiples sont importantes pour obtenir une bonne répartition de la composition refroidissante au sein du dispositif. Un tel agencement empêche la composition refroidissante de se concentrer au fond du dispositif lors de l'application. Il en résulte une répartition plus uniforme du froid, ce qui améliore l'action refroidissante sur la jambe du cheval.
- 10 [0009] La composition refroidissante selon l'invention produit un effet de refroidissement via une réaction endothermique qui se déroule en présence d'eau. Cette composition est un exemple de composition thermiquement active, car à la suite d'une réaction chimique elle est capable de produire activement une différence de température par une diminution de sa température, suffisante pour avoir un effet thérapeutique.
- 15 [0010] En outre, nos compositions fournissent une plage de températures de refroidissement allant d'environ 6 °C à 13 °C. Cette plage permet un refroidissement efficace sans pour autant provoquer des brûlures froides sur la peau.
- [0011] Dans les compositions de l'invention, les activateurs Lesmorsase et/ou Edgalase sont mélangés avec le composé Ahlericheon.
- 20 [0012] La Lesmorsase (Les) fait partie de la classe EKLAG d'activateurs, qui contient aussi la Tiptopase (Tip), la Klimkease (Kli), la Nurase (Nur), la Edgalase (Edg), la Pittase (Pit), la Fahnetase (Fah) et la Pageatase (Pag). La Lesmorsase est préférée parce qu'elle n'est pas toxique.
- 25 [0013] Lorsque les activateurs sont en présence d'eau à température ambiante, l'Ahlericheon est activé, et il génère alors du froid. Nous avons constaté par ailleurs qu'en modifiant les rapports entre le ou les activateurs et l'Ahlericheon, on pouvait obtenir différentes températures de refroidissement et différents délais d'activation (c'est à dire le délai pendant lequel la composition doit être maintenue dans l'eau pour arriver à la température de refroidissement voulue).



- [0014] Toute composition comprenant de la Lesmorsase et 20-40% en poids d'Ahlericheon sera très efficace pour produire un effet de refroidissement rapide. Un délai d'activation d'environ 2 minutes est considéré comme "rapide". Ce mélange convient donc particulièrement à une utilisation juste après un effort physique intensif.
- 5 [0015] Une composition préférée ayant un délai d'activation rapide d'environ 90 secondes et une température de refroidissement d'environ 11 °C est un mélange de 64% en poids de Lesmorsase et de 36% en poids d'Ahlericheon.
- 10 [0016] Pour obtenir la température de refroidissement voulue, il suffit de tremper le dispositif de refroidissement dans l'eau à température ambiante durant le délai d'activation requis, de le retirer de l'eau, puis de l'appliquer à la zone à traiter.
- 15 [0017] Le matériau constituant le dispositif de refroidissement est un matériau approprié imperméable à la composition de refroidissement, mais perméable à l'eau pour permettre l'activation de l'Ahlericheon présent dans la composition. Des matériaux comme le néoprène ou le coton ultrarésistant remplissent ces conditions.
- 20 [0018] Le dispositif de refroidissement a comme avantage supplémentaire d'être réutilisable. Quand l'effet de refroidissement de la composition est épuisé, le dispositif peut être séché et rangé jusqu'à la prochaine utilisation. Une fois séché, il doit juste être réactivé en fonction des besoins.
- 25 [0019] Les moyens de fixation de l'invention assurent une répartition uniforme de la pression et évitent des points de pression.
- [0020] Le jarret est une partie importante de la jambe arrière du cheval. Compte tenu de son angularité particulière, le jarret plie dans le sens opposé au genou de la jambe avant. Par conséquent, dans un aspect, le dispositif de refroidissement selon l'invention a une configuration qui lui permet d'épouser les contours du jarret, c'est-à-dire de tenir compte de l'angularité et du mouvement du jarret.



[0021] Les sabots sont aussi des éléments importants de la jambe d'un cheval qui assurent un support et un amortissement des chocs. Ainsi, dans un autre aspect, le dispositif de refroidissement selon l'invention a une configuration qui lui permet d'épouser les contours du sabot, c'est-à-dire de tenir compte de la forme arrondie et de 5 la dureté du sabot.

[0022] Un dispositif dont la configuration épouse les contours du jarret, ou un dispositif dont la configuration épouse les contours du sabot évitera les abrasions dues au frottement.

- Fig. 1 : Dispositif de refroidissement selon un mode de réalisation de l'invention
10 Fig. 2 : Coupe le long de l'axe A-A du dispositif de refroidissement selon la figure 1
Fig. 3 : Application du dispositif de refroidissement selon l'invention (21=genou,
22=jambe, 23=jarret, 24=sabot)

[0023] Le dispositif de refroidissement 1 des figures 1 et 2 comporte une paire de feuilles en tissu 2, 3 perméables à l'eau.

- 15 [0024] Les deux feuilles 2, 3 sont cousues de sorte à présenter des coutures 4 sur les bords extérieurs, le tout formant une enveloppe fermée. Une série de coutures 5 espacées latéralement s'étendent parallèlement entre les bords opposés 6, 6' de l'enveloppe. Une autre série de coutures 5' perpendiculaires aux précédentes et espacées latéralement s'étendent entre les bords opposés 6'', 6''' de l'enveloppe. Ces 20 deux séries définissent ensemble un certain nombre de pochettes 8 non communicantes juxtaposées, dans lesquelles a été insérée la composition de refroidissement 7. Par conséquent, la composition est confinée dans des pochettes non communicantes de sorte qu'elle ne puisse passer ou fuir d'une pochette à l'autre.

- [0025] Les moyens de fixation intégrés sont constitués de deux bandes élastiques 25 9, 9' fixées aux faces opposées 10,10' de l'enveloppe, sur toute la longueur des bords opposés 6, 6' de l'enveloppe. Les bandes 9, 9' comprennent des moyens d'assujettissement complémentaires 11, 12 sur la totalité de leur surface. Ces moyens d'assujettissement sont constitués d'éléments en forme de crochets 11 sur une des bandes, et d'éléments en forme de boucles 12 sur l'autre bande. Quand on appuie les 30 deux bandes l'une contre l'autre, elles s'accrochent l'une à l'autre de façon temporaire. En particulier, l'élasticité permet d'ajuster la fixation du dispositif de refroidissement 1.



Revendications

1. Dispositif thérapeutique réutilisable (1) comprenant :
 - une enveloppe fermée ;
ladite enveloppe étant partagée en au moins deux rangées qui comprennent chacune au moins deux pochettes (8) non communicantes juxtaposées ;
chaque pochette comprenant une composition thermiquement active (7) ; et
 - des moyens de fixation intégrés pour assurer une fixation temporaire du dispositif sur un patient.
2. Dispositif selon la revendication 1, où le dispositif est configuré de façon à épouser simultanément les contours du jarret et du sabot d'un cheval, et où une fois activée au contact de l'eau, la composition thermiquement active a une action refroidissante sur le jarret et le sabot.
3. Dispositif selon la revendication 1, où le dispositif est configuré de façon à épouser les contours du jarret ou du sabot d'un cheval, et où une fois activée au contact de l'eau, la composition thermiquement active a une action refroidissante sur le jarret ou le sabot.
4. Dispositif selon la revendication 1, dans lequel les moyens de fixation comprennent deux bandes dont une seulement est élastique ; dans lequel les bandes sont attachées à des faces opposées de l'enveloppe, sur toute la longueur du bord de chaque face ; et dans lequel les bandes sont dotées de moyens d'assujettissement complémentaires.
5. Composition thermiquement active qui produit un effet de refroidissement une fois activée au contact de l'eau, ladite composition étant constituée de Lesmorsase et de 20-40% en poids d'Ahlericheon.
6. Composition thermiquement active qui produit un effet de refroidissement une fois activée au contact de l'eau, ladite composition comprenant de l'Ahlericheon et de l'Edgalase en combinaison avec de la Lesmorsase.



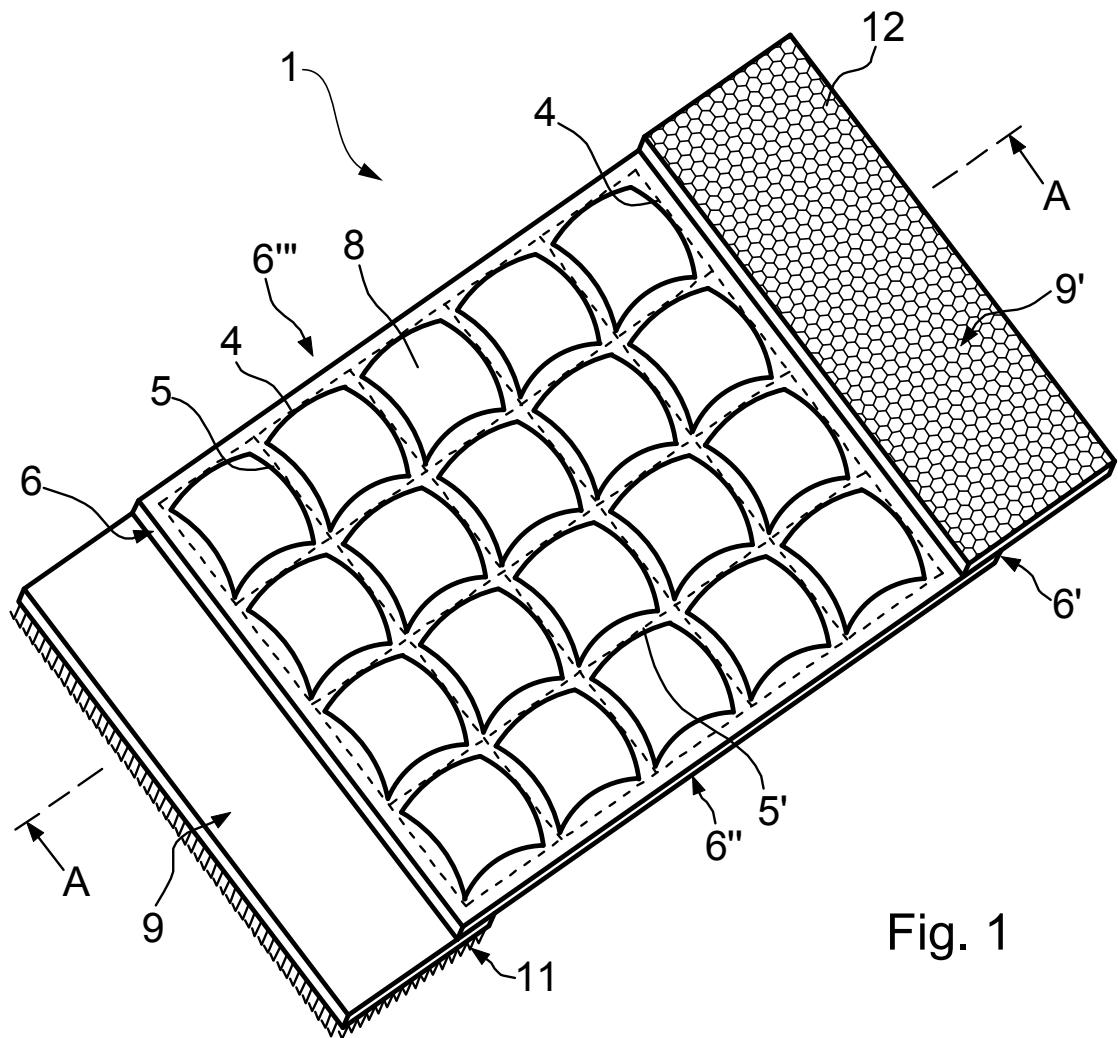


Fig. 1

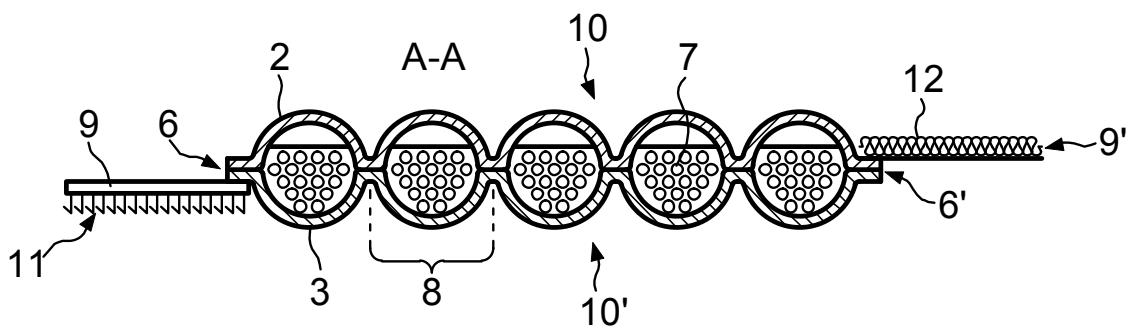


Fig. 2



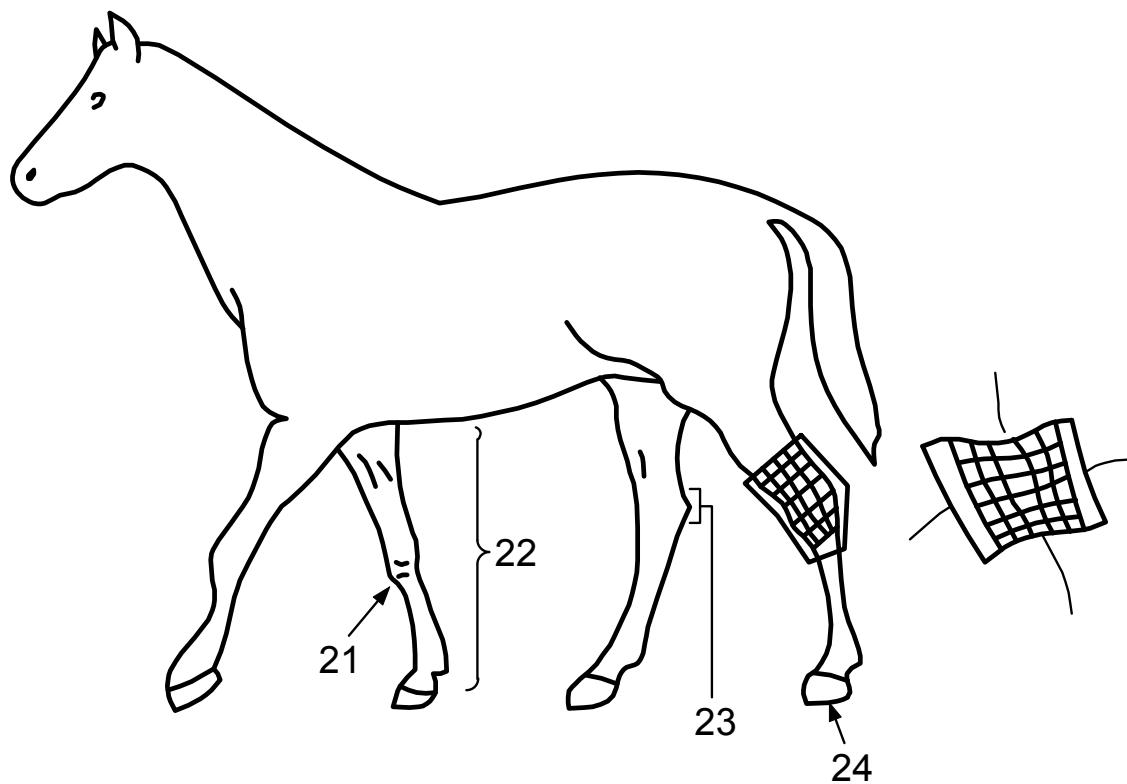


Fig. 3



(19) **Office européen des brevets**
(12) **Demande de brevet européen**
(21) Numéro de la demande : **09365250.4**
(11) Numéro de publication : **EP 1 873 012 A1**
5 (22) Date de dépôt : **05.12.2009**
(43) Date de publication : **06.06.2011 Bulletin 2011/7**
(51) Cl. Int. : **A61F 7/00**
(71) Demandeur : **Milton Corporation**
(72) Inventeur : **J. Whittaker (GB)**
10 (74) Mandataire : **G. Gees**
(84) États contractants désignés : **BE DE ES FR GB IT NL SE**

Compresse thérapeutique

- 15 [0001] La thérapie par la chaleur sur des zones blessées est une approche avérée pour soulager les douleurs musculaires.
- [0002] Parmi les techniques populaires de thérapie par la chaleur connues de l'art antérieur figure l'utilisation de compresses qui renferment une composition de gel emmagasinant la chaleur. Ces compresses sont plongées pendant un certain temps
20 dans l'eau chaude pour permettre à la composition de gel d'emmagasinier la chaleur. Une fois la compresse retirée, elle est enroulée autour de la partie du corps que l'on veut traiter par la chaleur. Avant l'application, ce type de compresse doit aussi être enveloppé dans un revêtement protecteur, ceci pour éviter un contact direct avec la peau du patient et minimiser l'impact des points chauds nocifs.
- 25 [0003] Par conséquent, la présente invention a pour objectif de fournir une compresse chauffante thérapeutique améliorée qui évite le problème des points chauds localisés.



[0004] La compresse selon l'invention comprend une composition d'Edgalase, de Lesmorsase et d'Ahlericheon, avec 25% en poids d'Edgalase, 25% en poids de Lesmorsase et 50% en poids d'Ahlericheon. Cette composition forme une composition de gel à température ambiante et est activée par les micro-ondes. Une fois activée, à la 5 suite d'une réaction chimique, la composition de gel produit activement de la chaleur pendant plusieurs heures, la température atteinte de la composition étant comprise entre 80 °C et 90 °C. Durant l'échange de chaleur, la composition de gel se solidifie.

[0005] Cette composition de gel est utilisée dans les compresses selon l'invention. Pour avoir une bonne répartition de la chaleur sur la zone à traiter, la compresse 1 est 10 formée d'une poche consistant en une ou plusieurs rangées de compartiments individuels 2 juxtaposés, chaque compartiment contenant la composition de gel (voir Figure 1).

[0006] Pour empêcher la composition de gel de s'accumuler à un endroit de la compresse sous l'effet de la pesanteur ou de la pression exercée pendant l'application, 15 il est essentiel que la composition de gel soit isolée à l'intérieur de chaque compartiment. En outre, vu que la composition inventive a une température allant de 80 °C à 90 °C, le matériau choisi pour la poche est le matériau HEATSEAL® bien connu pour son étanchéité à l'eau et sa capacité à faire office d'écran thermique. En utilisant ce matériau, la température de la compresse est ramenée à environ 50-60 °C, ce qui 20 réduit le risque de brûlures ou d'ébouillantements.

[0007] La compresse comprend au moins deux boutons 3 à une extrémité et les boutonnières 4 correspondantes à l'autre extrémité pour la maintenir en place sur la zone à traiter. Même si la pression est mieux répartie en utilisant deux ou plusieurs boutons, il faut faire attention lorsqu'on fixe la compresse autour de la zone à traiter, 25 compte tenu du risque d'avoir des points de pression en cas de compresse trop serrée. Les points de pression entraînent une répartition inégale de la chaleur, ils peuvent être inconfortables, entraver la circulation sanguine et doivent donc être évités.



[0008] Après utilisation, on détache les boutons et on enlève la compresse. Un autre avantage de la composition inventive est que les propriétés de l'Ahlericheon peuvent être rétablies en trempant la compresse dans l'eau pendant 10 minutes. La composition de gel est alors restaurée et la compresse peut être réactivée pour une autre
5 application.

Revendication

1. Compresse thérapeutique (1) pour pratiquer une thérapie par la chaleur pour une partie du corps d'un patient, comprenant :
10
 - une poche ayant des compartiments (2) comprenant une composition de gel chauffante et
 - des moyens de fixation (3, 4).



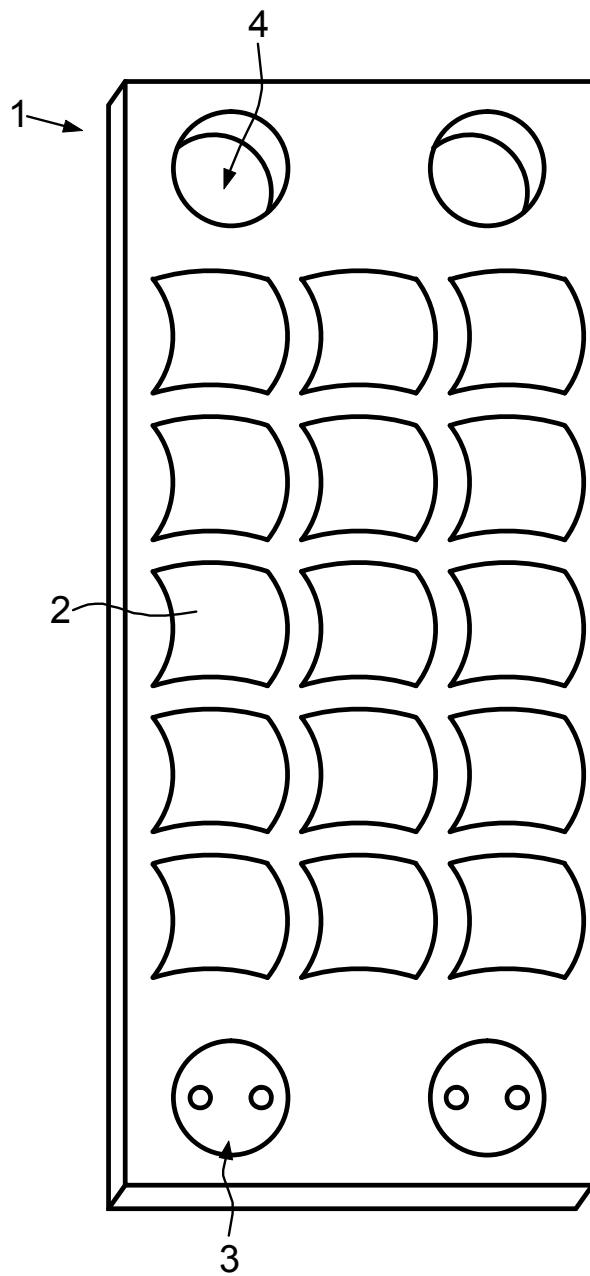


Fig. 1



(19) **Office européen des brevets**
(12) **Demande de brevet européen**
(21) Numéro de la demande : **10384872.7**
(11) Numéro de publication : **EP 2 016 004 A1**
5 (22) Date de dépôt : **07.10.2010**
(30) Priorité : **10.10.2009 GB 12692356**
(43) Date de publication : **10.04.2011 Bulletin 2011/05**
(51) Cl. Int. : **A61M 37/00**
(84) États contractants désignés : **BE DE ES FR GB**
10 (71) Demandeur : **Vets R Us Ltd**
(72) Inventeur : **A. Cornelissen, A. P. McCoy**
(74) Mandataire : **V. L. C. Glass**

15 **DISPOSITIF MÉDICAL**



[0001] Les claquages musculaires sont problématiques pour tous les animaux de performance, mais particulièrement préjudiciables pour les chevaux.

20 **[0002]** Le médicament Totilasen est actuellement l'anti-inflammatoire de référence disponible pour le traitement vétérinaire équin. Avec cela à l'esprit, les inventeurs ont développé une méthode améliorée pour appliquer le Totilasen à la jambe d'un cheval au moyen d'un dispositif médical.

25 **[0003]** Nous avons développé un dispositif qui épouse la forme de la jambe du cheval. Ce dispositif comporte une pluralité de pochettes qui, avant utilisation, sont trempées de l'anti-inflammatoire Totilasen qui est distribué de manière uniforme de sorte que l'application du médicament est plus efficace.

30 **[0004]** Dans le mode de réalisation spécifique de l'invention représenté dans les figures, le dispositif médical 10 comprend une poche 20 à structure multicouches constituée de deux feuilles 30, 40 faites d'un matériau hypoallergène. Une poche est une enveloppe fermée.



[0005] Les feuilles sont cousues ou autrement collées les unes aux autres le long des lignes verticales 50 et des lignes horizontales 60, de sorte à former au moins six rangées, chacune des rangées ayant au moins six pochettes individuelles 70 juxtaposées. Chaque pochette est remplie d'une composition matricielle du composé 5 Edgalase, qui y est confinée et ne peut s'écouler de chaque pochette individuelle.

[0006] Les feuilles 30, 40 de ce mode de réalisation sont rectangulaires. Le nombre de pochettes dans chaque rangée est ajusté en fonction de la configuration de la poche.

[0007] Chaque fois que le dispositif est mis au contact de la partie de la jambe à traiter, il faut charger les pochettes avec une dose appropriée de Totilasen. Pour ce faire, on trempe le dispositif dans une solution de Totilasen diluée dans l'eau. La composition matricielle du composé Edgalase présent dans chaque pochette absorbe la solution diluée de Totilasen, et permet ensuite au Totilasen de se libérer avec le temps. La présence de pochettes individuelles assure une répartition uniforme du Totilasen et un acheminement relativement constant vers la zone concernée.

15 [0008] La poche 20 doit impérativement être faite d'un matériau poreux envers l'eau et le Totilasen. Ceci assure que la composition matricielle d'Edgalase puisse absorber la solution aqueuse de Totilasen. Par conséquent, la porosité du matériau de la poche combinée à la composition chimique du porteur Edgalase, font que l'on peut laver le dispositif pour en éliminer le Totilasen, le sécher et le ranger en attendant de le charger 20 d'une nouvelle dose et de l'utiliser à nouveau.

[0009] Des pattes de pression 80 sont prévues sur les bords opposés de la poche pour la maintenir en place sous forme de fourreau épousant parfaitement la partie du corps à traiter. Les pattes de pression sont compatibles avec la structure du dispositif et nous avons trouvé d'autres moyens inappropriés.



[0010] On sait que l'application de l'anti-inflammatoire Totilasen est la plus efficace autour de 7 °C. Donc, par exemple, en trempant un bandage dans l'eau glacée et en l'enroulant autour de la jambe à traiter pendant environ 20 minutes, suivi par l'application du dispositif thérapeutique selon l'invention pendant une durée souhaitée, 5 l'effet de l'anti-inflammatoire Totilasen peut être considérablement amélioré. En outre, le refroidissement stimule également la circulation sanguine et favorise le processus de guérison. Après utilisation, on peut détacher les pattes de pression et ranger le dispositif thérapeutique selon l'invention jusqu'à une prochaine utilisation.

[0011] Ce dispositif est efficace pour les blessures aux tendons de la partie inférieure 10 de la jambe avant, entre le sabot et le genou. Toutefois, le dispositif médical de l'invention devra être modifié si on veut l'appliquer à d'autres segments de la jambe du cheval.

Revendication

1. Dispositif médical pour envelopper une partie blessée du corps d'un animal et 15 pour appliquer une dose d'un médicament anti-inflammatoire à cette partie du corps.



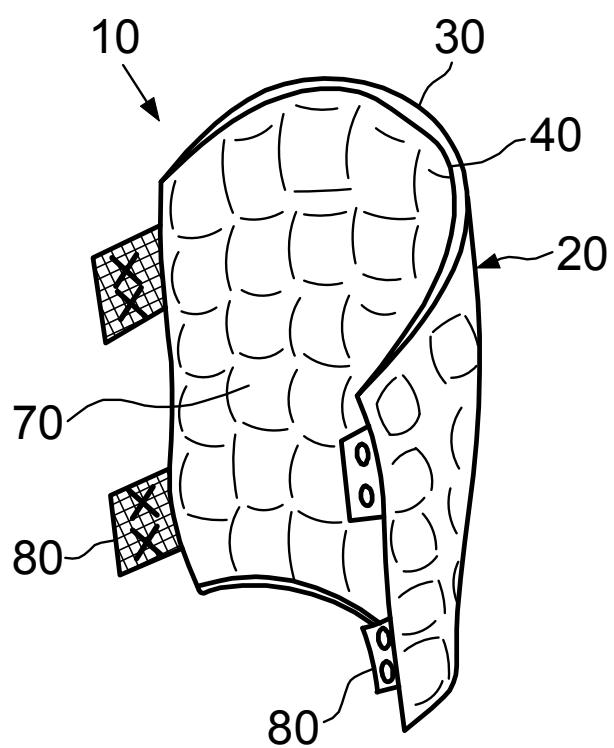


Fig. 1

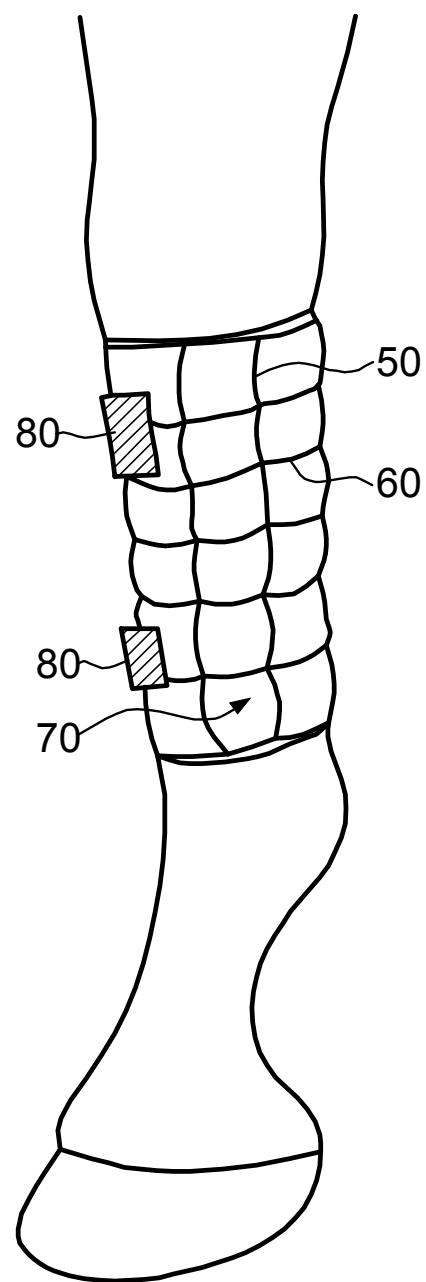


Fig. 2



PROGRÈS DANS LE DOMAINE DES COMPOSITIONS DE REFROIDISSEMENT ACTIVÉES À L'EAU

Pharmaceutical Illustrated, publié le 12 juillet 2010

5

Introduction

[0001] Dans de nombreux cas, il existe un besoin de moyens pratiques de refroidissement quand on se trouve loin de toute source de courant électrique, en particulier lorsque l'on a besoin d'une compresse froide. La nécessité de disposer d'une source de froid non tributaire des réseaux électriques existe donc.

[0002] En outre, une composition activable sans ingrédients toxiques serait intéressante pour les applications à la tête et à la bouche. La possibilité d'ajouter un agent anti-inflammatoire constituerait un avantage supplémentaire.

[0003] Dans le passé, il a été constaté que le composé Ahlericheon (Ah) produisait toujours activement une réaction chimique endothermique (= refroidissante) quand il était placé au contact d'eau en présence d'un ou plusieurs membres de la classe d'activateurs EKLAG. Toutes ces compositions comprenant de l'Ahlericheon et au moins un activateur de la classe EKLAG sont utiles pour la thérapie par le froid et, à l'exception des compositions comprenant au moins de l'Ahlericheon et l'activateur Pageatase, toutes sont réactivables en présence d'eau. Dans cette étude, nous avons étudié la température de refroidissement, à savoir la température la plus basse atteinte par la composition activée, en présence ou pas de l'anti-inflammatoire Totilasen (Tt).

25 Méthodes

[0004] On a mélangé différents rapports pondéraux de l'agent conducteur de chaleur Ahlericheon avec une gamme d'activateurs. Les différentes compositions obtenues ont ensuite été trempées soit dans de l'eau pure à température ambiante, soit dans une solution de 10% en poids de Totilasen dans l'eau (également à température ambiante). On a mesuré le délai d'activation et la température de refroidissement correspondante.



Résultats et discussion

[0005] Il est connu que l'on peut avantageusement réduire la gravité et le temps de guérison des blessures aux tendons et aux muscles en combinant des médicaments anti-inflammatoires et la thérapie par le froid.

[0006] Nos résultats montrent qu'ajouter du Totilasen à une composition donnée n'influe ni sur la température de refroidissement obtenue ni sur le délai d'activation.

[0007] La composition activée génère un refroidissement continu qui convient aux applications de thérapie par le froid.

[0008] Cette étude dénote donc un progrès important dans la réalisation de l'objectif d'un pack de refroidissement thérapeutique bon marché et efficace pour accélérer le processus de guérison, qui soit utilisable quand aucune source d'énergie n'est disponible.

[0009] Nous pensons que des compositions que nous avons testées, celles comprenant soit de l'Edgalase et de l'Ahlericheon soit de la Pittase et de l'Ahlericheon seraient les plus appropriées pour le marché des activités de plein air. Ceci est dû à la facilité de fabrication et du moindre coût de l'Edgalase et de la Pittase par rapport aux autres activateurs de la classe EKLAG. La Lesmorsase est plus chère, mais vu son absence de toxicité, elle peut aussi convenir comme activateur dans certaines compositions.



THERAPACK®

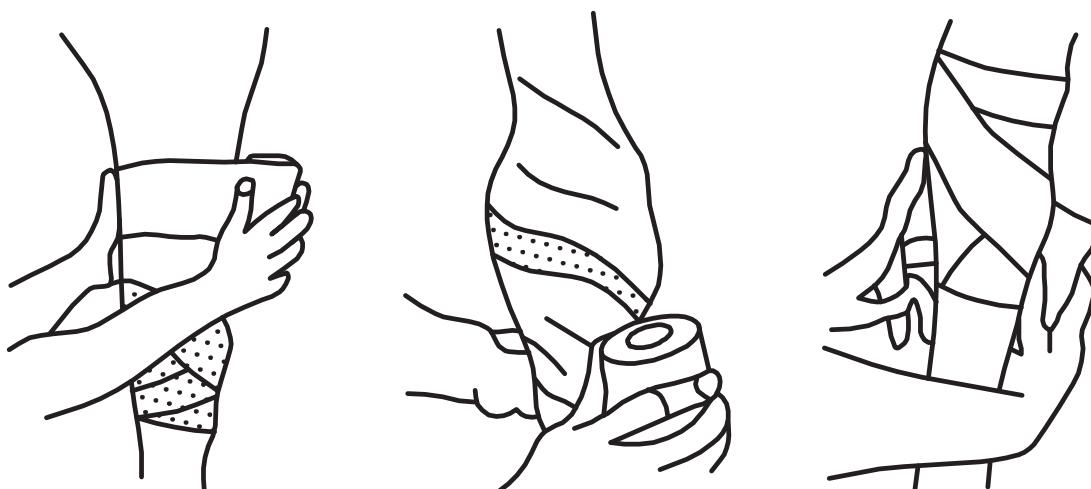
LA nouvelle façon pour refroidir efficacement les jambes fourbues de votre cheval après les randonnées !

5 **MODE D'EMPLOI** - on ne peut plus simple !

- Tremper Therapack® dans l'eau pendant au moins 2 minutes
- Laisser s'égoutter pour éliminer l'excédent d'eau
- Appliquer sur la zone à refroidir
- Jeter Therapack® après l'emploi

10

Si une application plus longue est nécessaire, si votre cheval s'est cogné pendant la randonnée, Therapack® est utilisable conjointement à un bandage stable pour le maintenir en place pendant que vous refroidissez le cheval.



15 Therapack® : description du produit

Gel d'Ahlericheon (35% en poids) et de Pageatase* enfermé dans une poche en néoprène.

* La Pageatase peut être毒ique pour les organismes aquatiques. Jetez s.v.p. votre Therapack® usagé de façon responsable.

20

COPYRIGHT 2009 ©

Imprimé en janvier 2008



(19) **Organisation mondiale de la propriété intellectuelle**
(12) **Demande internationale au titre du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)**
(21) Numéro de demande internationale : **PCT/FR2008/015523**
5 (11) Numéro de publication internationale : **WO 2008/066281A2**
(22) Date du dépôt international : **20.03.2008**
(30) Priorité : **26.03.2007 FR 0708733**
(43) Date de publication internationale : **27.09.2008**
(51) Cl. Int. : **B68C5/00**
10 (71) Déposant (pour tous les États désignés sauf US) : **Danesmoor SA**
(75) Inventeurs/déposants (pour les USA seulement) : **S. Gairdner (GB)**
(84) États désignés (sauf indication contraire, pour tout titre de protection régionale disponible) : **ARIPO (BW, GH, GM, KE, LS, MW, MZ, NA, SD, SL, SZ, TZ, UG, ZM, ZW), eurasien (AM, AZ, BY, KG, KZ, MD, RU, TJ, TM), européen (AT, BE, BG, CH, CY, CZ, DE, DK, EE, ES, FI, FR, GB, GR, HR, HU, IE, IS, IT, LT, LU, LV, MC, MT, NL, NO, PL, PT, RO, SE, SI, SK, TR), OAPI (BF, BJ, CF, CG, CI, CM, GA, GN, GQ, GW, ML, MR, NE, SN, TD, TG).**
15
20



GUÊTRE PROTECTRICE POUR CHEVAUX

[0001] La présente invention porte sur une guêtre pour enrober et protéger la jambe d'un animal, notamment d'un cheval.

25 [0002] Un bandage est généralement enroulé autour de la jambe du cheval de façon à couvrir, par exemple, une partie de la jambe entre le jarret et le sabot. La jambe du cheval ayant des contours et des formes divers, il n'est pas toujours aisément de fixer le bandage sur la jambe.



- [0003] Aucune des solutions de l'art antérieur n'est suffisamment adaptée aux parties de la jambe, comme le jarret ou le sabot, qui s'éloignent de la forme en grande partie cylindrique de la jambe. La présente invention se propose de fournir des moyens pour envelopper un segment donné de la jambe d'un cheval qui évitent les abrasions.
- 5 [0004] Compte tenu des différentes formes anatomiques entre le jarret et le sabot, une guêtre destinée au jarret n'est pas utilisable sur un sabot et vice versa. Nous avons donc mis au point deux types de guêtres pour protéger ces zones de façon appropriée.
- [0005] Pour résoudre les problèmes liés à la répartition inégale de la pression, nous avons conçu un nouveau système de fixation utilisé dans nos deux guêtres particulières.
- 10 Ce système n'affecte ni la forme ni les propriétés des guêtres, mais il engendre une répartition de pression uniforme.
- Fig. 1a et 1b : premier mode de réalisation de l'invention
- Fig. 2a et 2b : second mode de réalisation de l'invention
- 15 [0006] Le premier mode de réalisation de l'invention est une guêtre protectrice destinée à être fixée au jarret d'un cheval.
- [0007] La guêtre 10 est conçue selon une forme particulière : elle comprend un élément trapézoïdal externe 20 et un élément trapézoïdal interne 30 prenant en sandwich une quantité d'un matériau amortisseur de chocs 40 tel que le néoprène.
- 20 [0008] L'élément externe 20 et l'élément interne 30 sont fixés l'un à l'autre de sorte que le matériau amortisseur de chocs soit enveloppé et maintenu en place. Les deux éléments sont faits d'un matériau résistant ayant au moins une certaine élasticité. La forme particulière des éléments permet à la guêtre 10 d'épouser parfaitement les contours du jarret. Ainsi la guêtre 10 protège à la fois bien le jarret tout en empêchant grâce au profil près du corps l'abrasion du jarret.



[0009] La guêtre 10 comprend des moyens d'accrochage détachables et attachables sur des bords opposés. Ces moyens d'accrochage incluent des composants associés. Ceci permet d'attacher rapidement la guêtre au jarret.

[0010] Le premier bord comprend une bande élastique de tissu multi-boucles 50 5 cousue sur toute sa longueur, située sur une face de la guêtre. Une bande non élastique 60 est cousue sur toute la longueur du bord opposé. L'extrémité libre de la bande comprend une multitude de petites protubérances crochues 70 disposées de façon à s'engager réversiblement dans la surface externe du tissu multi-boucles du premier bord.

[0011] Le second mode de réalisation de l'invention est une guêtre protectrice destinée à être fixée au sabot d'un cheval.

[0012] Tout comme la guêtre pour le jarret, la guêtre pour le sabot présente une forme particulière : elle comprend un élément externe 120 trapézoïdal dont le côté le plus long est remplacé par un arc de cercle, et un élément interne 130 ayant la même 15 forme, prenant en sandwich une quantité d'un matériau amortisseur de chocs 140 tel que le néoprène.

[0013] En raison de la forme bien ajustée de la guêtre, les abrasions sont évitées, contrairement à ce qui était le cas dans les dispositifs de l'art antérieur.

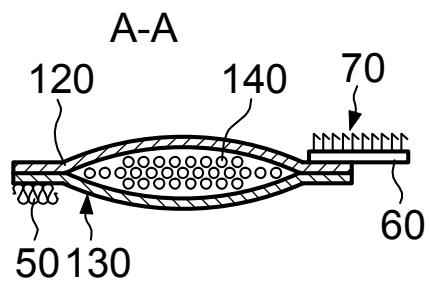
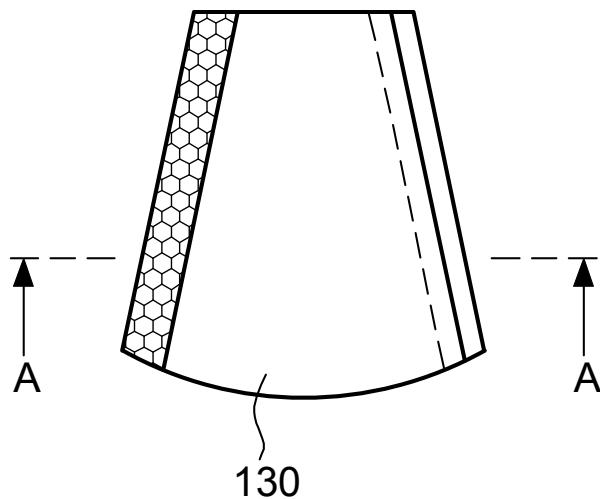
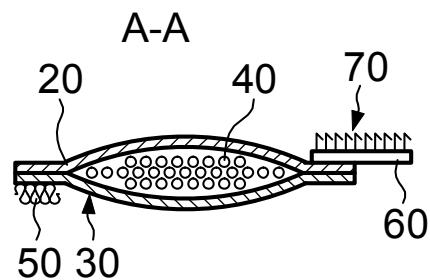
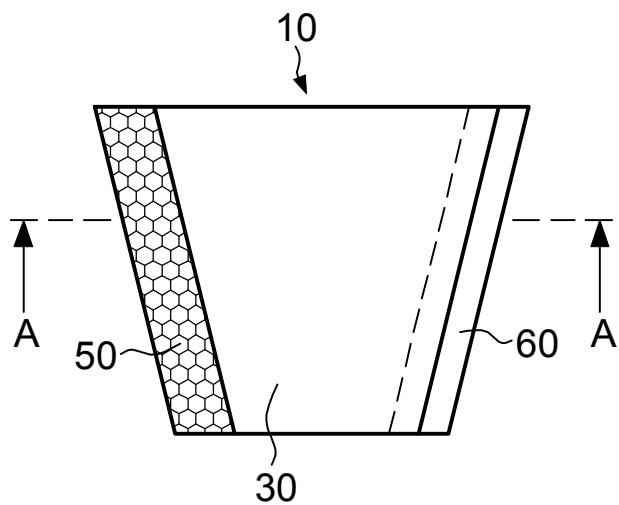
[0014] Des moyens d'accrochage sont prévus sur des bords opposés de la guêtre 20 qui ont un agencement identique à celui décrit pour la guêtre pour le jarret (mêmes signes de référence).

[0015] Le système de fixation amélioré est applicable à d'autres types de guêtre ou de bandes nécessitant une répartition plus uniforme de la pression.

25 Revendication

1. Guêtre protectrice pour un jarret ou un sabot avec des moyens d'accrochage détachables.





[0021] Les sabots sont aussi des éléments importants de la jambe d'un cheval qui assurent un support et un amortissement des chocs. Ainsi, dans un autre aspect, le dispositif de refroidissement selon l'invention a une configuration qui lui permet d'épouser les contours du sabot, c'est-à-dire de tenir compte de la forme arrondie et de 5 la dureté du sabot.

[0022] Un dispositif dont la configuration épouse les contours du jarret ou du sabot évitera les abrasions dues au frottement.

Fig. 1 : Dispositif de refroidissement selon un mode de réalisation de l'invention

Fig. 2 : Coupe le long de l'axe A-A du dispositif de refroidissement selon la figure 1

10 Fig. 3 : Application du dispositif de refroidissement selon l'invention (21=genou, 22=jambe, 23=jarret, 24=sabot)

[0023] Le dispositif de refroidissement 1 des figures 1 et 2 comporte une paire de feuilles en tissu 2, 3 perméables à l'eau.

[0024] Les deux feuilles 2, 3 sont cousues de sorte à présenter des coutures 4 sur 15 les bords extérieurs, le tout formant une enveloppe fermée. Une série de coutures 5 espacées latéralement s'étendent parallèlement entre les bords opposés 6, 6' de l'enveloppe. Une autre série de coutures 5' perpendiculaires aux précédentes et espacées latéralement s'étendent entre les bords opposés 6'', 6''' de l'enveloppe. Ces 20 deux séries définissent ensemble un certain nombre de pochettes 8 non communicantes juxtaposées, dans lesquelles a été insérée la composition de refroidissement 7. Par conséquent, la composition est confinée dans des pochettes non communicantes de sorte qu'elle ne puisse passer ou fuir d'une pochette à l'autre.

[0025] Les moyens de fixation intégrés sont constitués de deux bandes élastiques 9, 9' fixées aux faces opposées 10,10' de l'enveloppe, sur toute la longueur des bords 25 opposés 6, 6' de l'enveloppe. Les bandes 9, 9' comprennent des moyens d'assujettissement complémentaires 11, 12 sur la totalité de leur surface. Ces moyens d'assujettissement sont constitués d'éléments en forme de crochets 11 sur une des bandes, et d'éléments en forme de boucles 12 sur l'autre bande. Quand on appuie les deux bandes l'une contre l'autre, elles s'accrochent l'une à l'autre de façon temporaire. 30 En particulier, l'élasticité permet d'ajuster la fixation du dispositif de refroidissement 1.



Notice concernant l'acte d'opposition (formulaire OEB 2300)

L'utilisation du formulaire **n'est pas** obligatoire pour former une opposition. Le formulaire mentionne toutefois de façon claire les indications essentielles à fournir, en particulier toutes celles qui sont nécessaires pour que l'opposition soit recevable. Son utilisation facilite par conséquent la rédaction et le traitement de l'opposition. S'agissant de l'**exposé des moyens invoqués à l'appui des motifs d'opposition**, l'opposant a toute liberté.

Explications concernant les diverses rubriques :

I. Brevet attaqué

Sous le **numéro du brevet** il y a lieu d'indiquer le numéro du brevet européen contre lequel l'opposition est formée (règle 76(2)b) CBE).

Pour autant qu'ils sont connus, il y aura lieu d'indiquer aussi le **numéro de dépôt et la date de la mention de la délivrance dans le Bulletin européen des brevets** (art. 97(3) CBE), cette dernière indication facilitant le contrôle du respect du délai d'opposition.

Le **titre de l'invention** doit être mentionné (règle 76(2)b) CBE) tel qu'il figure sur la page de garde du fascicule du brevet (sous 54).

II. Titulaire du brevet

S'il y a **plusieurs** titulaires du brevet, il suffit d'indiquer celui qui est mentionné en premier lieu dans le fascicule du brevet (sous 73).

III. Opposant

Il y a lieu d'indiquer **le nom, l'adresse, la nationalité et l'État** du domicile ou du siège de l'opposant, conformément à la règle 41(2)c) CBE (règle 76(2)a) CBE). Si les indications fournies ne permettent pas d'identifier clairement l'opposant avant l'expiration du délai d'opposition, il ne peut plus être remédié à cette irrégularité (décision de la chambre de recours technique T 25/85, JO OEB 1986, 81). Un opposant peut indiquer une adresse pour la correspondance (cf. JO OEB 2014, A99).

IV. Pouvoir

Si l'opposant a constitué un **mandataire**, le nom et l'adresse professionnelle de ce dernier doivent être indiqués conformément à la règle 41(2)c) CBE (règle 76(2)d) CBE). En cas de constitution de **plusieurs** mandataires, il suffit d'en indiquer un seul, auquel les significations seront faites. Le cas échéant, les noms des autres mandataires doivent être indiqués dans une annexe (cocher la case correspondante). Dans le cas d'un groupement de mandataires, seules sa dénomination et son adresse doivent être mentionnées (cf. règle 143(1)h) CBE).

Un opposant n'ayant ni domicile ni siège dans un État partie à la CBE doit être représenté par un mandataire et agir par son entremise (art. 133(2) CBE). La représentation ne peut être assurée devant l'OEB que par des mandataires agréés (art. 134(1) CBE) ou par des avocats habilités à agir en qualité de mandataires (art. 134(8) CBE).

Les personnes physiques et morales qui ont leur domicile ou leur siège sur le territoire de l'un des États parties à la CBE peuvent agir également dans la procédure d'opposition par l'entremise d'**un employé** ; cet employé doit disposer d'un pouvoir (art. 133(3), première phrase CBE). Dans ce cas, les significations sont faites à l'opposant (non pas à l'employé), à moins qu'un mandataire agréé ne soit également constitué.

Si un pouvoir doit être déposé, il doit l'être, autant que possible, en même temps que l'acte d'opposition pour éviter des retards dans la procédure. Conformément à la règle 152(1) CBE en liaison avec la décision de la Présidente de l'OEB en date du 12 juillet 2007 (cf. Édition spéciale n° 3, JO OEB 2007, L.1.), les mandataires agréés qui se font connaître en tant que tels ne sont tenus de déposer un pouvoir signé que dans certains cas. En revanche, les avocats habilités à agir en qualité de mandataires en vertu de l'article 134(8) CBE, ainsi que les employés qui agissent pour le compte d'un opposant conformément à l'article 133(3), première phrase CBE, sans être mandataires agréés, sont tenus de déposer un pouvoir signé. S'ils ne produisent pas de pouvoir signé, celui-ci devra être déposé dans un délai imparti par l'OEB. En cas d'inobservation du délai, les actes accomplis par l'avocat ou l'employé de l'opposant sont réputés non avenus (règle 152(6) CBE), ce qui veut dire que l'opposition est réputée non formée.

V. Déclaration concernant l'étendue de l'opposition

L'acte d'opposition doit comporter une déclaration précisant la mesure dans laquelle le brevet européen est mis en cause par l'opposition (règle 76(2)c) CBE). Si l'opposition ne concerne pas l'ensemble du brevet (cocher la case correspondante), il conviendra d'indiquer le numéro des revendications (selon le fascicule du brevet) à l'encontre desquelles l'opposant invoque un ou plusieurs motifs d'opposition.



VI. Motifs d'opposition

Les motifs d'opposition invoqués (art. 100 CBE) doivent être indiqués en cochant la/les case(s) correspondante(s). Lorsque l'opposant fait valoir comme motif que l'objet du brevet européen n'est pas brevetable (art. 100a) CBE), ce sont le plus souvent le défaut de nouveauté et le défaut d'activité inventive qui sont invoqués, et il conviendra en l'occurrence de cocher les cases prévues à cet effet. Pour les autres types de cas possibles, un espace est laissé sur le formulaire pour permettre à l'opposant de porter les indications appropriées. Comme "autres motifs", les articles suivants peuvent être indiqués dans l'espace prévu : articles 52(1) et 57 ; 52(2) ; 53a) ; 53b) ; 53c) CBE.

Les motifs d'opposition sont énumérés de manière exhaustive à l'article 100 CBE. Le défaut d'unité de l'invention (art. 82 CBE), le manque de clarté des revendications du brevet (art. 84 CBE) ainsi que l'existence de droits nationaux antérieurs (art. 139(2) CBE) notamment ne constituent pas des motifs d'opposition admissibles.

En ce qui concerne les motifs d'opposition en général, il est renvoyé aux Directives relatives à l'examen pratiqué à l'OEB, D-III, 5.

VII. Exposé des faits et arguments à l'appui des motifs d'opposition

L'acte d'opposition doit préciser les faits et les preuves invoqués à l'appui des motifs d'opposition (règle 76(2)c) CBE). S'il cite des documents, l'opposant doit mentionner les passages pertinents (Directives D-IV, 1.2.2.1).

Les faits, accompagnés des arguments pertinents et des preuves, doivent être présentés **dans un document séparé** annexé au formulaire; sur le formulaire, la case correspondante est déjà cochée.

Le fait que les **preuves soient énumérées séparément** à la rubrique IX ne préjuge pas de l'exposé des faits et arguments. Cela permet une meilleure vue d'ensemble et simplifie le traitement du dossier. Dans l'exposé des faits et arguments, il pourra être fait référence à la rubrique IX du formulaire (Preuves produites). Par ailleurs, lorsque les documents **sont cités** sous une forme abrégée, il y a lieu de respecter les règles mentionnées dans les Directives B-X, 9.1.

VIII. Autres requêtes

Dans cette rubrique, on peut par exemple demander la tenue d'une procédure orale ou présenter une requête en inspection publique.

IX. Preuves produites

Sous la rubrique "publications", il convient d'indiquer les **publications imprimées** (par exemple les fascicules de brevet) citées à titre de preuve en les inscrivant de préférence par ordre d'importance dans

l'espace prévu à cet effet. Ces publications devraient être **citées** conformément aux Directives B-X, 9.1.

Il est demandé de mentionner également les **passages** du document sur lesquels l'opposant s'appuie. Ces indications doivent en tout état de cause figurer dans l'exposé des faits et arguments (voir point VII ci-dessus).

Les autres **preuves** (par exemple l'indication des témoins, les déclarations tenant lieu de serment, les prospectus d'entreprises, les comptes rendus d'expériences, les expertises) doivent être mentionnées sous la rubrique "Autres preuves" (pour un usage antérieur public : lieu, date, nature –voir à ce sujet les Directives G-IV, 7.2 ; D-IV, 1.2.2.1 v) ; pour les témoins : nom et prénom, adresse exacte, relations avec l'opposant, etc.). Si l'espace disponible n'est pas assez grand pour ces indications, il suffit d'indiquer sommairement les preuves invoquées en signalant par un renvoi le passage de l'acte d'opposition qui contient lesdites preuves (par exemple : "témoin N.N., page 5").

Les documents mentionnés par une partie à la procédure d'opposition (y compris les publications déjà citées dans le fascicule de brevet européen) doivent être déposés avec l'acte d'opposition ou les conclusions écrites, ce qui évite à l'OEB d'avoir à les demander par la suite. Si ces documents ne sont pas joints audit acte ou auxdites conclusions ou déposés en temps utile à l'invitation de l'OEB, celui-ci peut ne pas tenir compte des arguments à l'appui desquels ils sont invoqués (règle 83 CBE).

X. Paiement de la taxe d'opposition

La taxe d'opposition doit être acquittée durant le délai d'opposition. L'opposition n'est réputée formée qu'après le paiement de la taxe d'opposition (art. 99(1) CBE). En ce qui concerne la date à laquelle le paiement est réputé effectué, voir l'art. 7 du règlement relatif aux taxes et les indications données dans le Journal officiel au sujet des modalités de paiement.

XI. Liste des pièces jointes

Prière d'indiquer les documents joints en annexe en cochant la case appropriée.

XII. Signature

Si l'opposant est une personne morale et que l'acte d'opposition ne soit pas signé par un mandataire, le formulaire doit être signé :

- a) soit par une personne qui, d'après la loi et/ou les statuts de la personne morale, est habilitée à signer ; il conviendra dans ce cas d'**indiquer en quelle qualité cette personne signe**, par ex. : Geschäftsführer, Prokurist, Handlungsbevollmächtigter ; president, director, company secretary ; directeur, fondé de pouvoir (art. 133(1) CBE). Dans ce cas, un pouvoir n'est pas nécessaire ;



- b) soit par un autre employé de la personne morale si celle-ci a son siège dans un État contractant (art. 133(3), première phrase, règle 152(1) CBE) ; en ce cas, un pouvoir doit être déposé.





Opposition à un brevet européen

I. Brevet attaqué

Numéro du brevet

Numéro de la demande

Date de la mention de la délivrance au Bulletin
européen des brevets (art. 97(3) et 99(1) CBE)

Titre de l'invention

II. Titulaire du brevet

cité en premier lieu dans le fascicule du brevet

Référence de l'opposant ou du mandataire
(max. 15 caractères ou espaces)

III. Opposant

Nom

Adresse

Adresse pour la correspondance

Etat du domicile ou du siège

Nationalité

Téléphone/Télifax

 |

Opposition conjointe
(cf. feuille additionnelle)

IV. Pouvoir

1. Mandataire

(N'indiquer qu'un seul mandataire ou le nom du groupement de mandataires à qui les significations seront faites)

Référence de l'opposant



Adresse professionnelle

Téléphone/Télifax

40

Autre(s) mandataire(s)
sur feuille additionnelle/cf. pouvoir

2. Nom(s) de l'employé (des employés) de l'opposant
habilité(s) à agir durant la présente procédure
d'opposition conformément à l'art. 133(3) CBE

Le(s) pouvoir(s) pour 1./2. n'est/ne sont pas
necessaire(s)
est/sont enregistré(s)
sous le n°

est/sont joint(s)

V. L'opposition est formée contre

- le brevet dans son ensemble
- les revendications n°

VI. Motifs d'opposition

L'opposition est fondée sur les motifs mentionnés ci-après :

- a) l'objet du brevet européen attaqué n'est pas brevetable (art. 100a) CBE pour les motifs suivants :
- défaut de nouveauté (art. 52(1) et 54 CBE)
 - défaut d'activité inventive (art. 52(1) et 56 CBE)
 - autres motifs excluant la brevetabilité, à savoir
- b) le brevet européen attaqué n'expose pas l'invention de façon suffisamment claire et complète pour qu'un homme du métier puisse l'exécuter (art. 100b) CBE ; cf. art. 83 CBE).
- c) l'objet du brevet européen attaqué s'étend au-delà du contenu de la demande/demande antérieure telle qu'elle a été déposée (art. 100c) CBE ; cf. art. 123(2) CBE).

art.

VII. Exposé des faits (Règle 76(2)c) CBE)

L'exposé des faits invoqués à l'appui de l'opposition figure sur une feuille additionnelle (Annexe 1)

VIII. Autres requêtes :

Référence de l'opposant



IX. Preuves produites

Les preuves

sont jointes

seront produites
ultérieurement

A. Publications :

1

en particulier, page/colonne/ligne/fig. :

2

en particulier, page/colonne/ligne/fig. :

3

en particulier, page/colonne/ligne/fig. :

4

en particulier, page/colonne/ligne/fig. :

5

en particulier, page/colonne/ligne/fig. :

6

en particulier, page/colonne/ligne/fig. :

Suite sur feuille additionnelle

B. Autres preuves

Autres indications sur feuille additionnelle

Référence de l'opposant



X. Paiement de la taxe d'opposition

- comme indiqué sur le bordereau de règlement de taxes et de frais (Formulaire OEB 1010) ci-joint
- via les services en ligne de l'OEB

XI. Relevé des pièces

Annexe n°

- 0 Formulaire d'opposition
- 1 Exposé des faits (cf. VII.)
- 2 Copies des documents produits à titre de preuve (cf. IX.)
- a Publications
- b Autres pièces
3. Pouvoir(s) signé(s) (cf. IV.)
4. Bordereau de règlement de taxes et de frais (cf. X.)
5. Feuille(s) additionnelle(s) Nombre de feuillets
6. Autres pièces

Veuillez préciser:

XII. Signature de l'opposant ou du mandataireLieu Date Signature Nom (en caractères d'imprimerie) S'il s'agit d'une personne morale, position occupée au sein de celle-ci par le(s) signataire(s) Référence de l'opposant 